



Aix en Provence

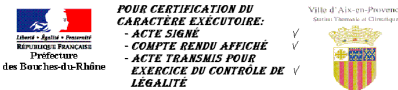
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-458**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-56666-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ ✓

OBJET : MARCHE D'ACQUISITION DE 2 ROUES ELECTRIQUES - SIGNATURE DU MARCHE

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION DE 2 ROUES ÉLECTRIQUES - SIGNATURE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La présente consultation concerne l'acquisition de 2 roues électriques pour les besoins de la ville d'Aix en Provence.

Les prestations sont réparties en 3 lots.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics sans montant minimum, mais avec maximum pour la période initiale et pour chaque période de reconduction défini comme suit :

- lot 1 "Vélos à assistance électrique"

Sans montant minimum annuel

Montant maximum annuel HT : 50 000 € HT

- lot 2 "Scooters électriques de puissance < 4 KW"

Sans montant minimum annuel

Montant maximum annuel HT : 70 000 € HT

- lot 3 "Scooters électriques de puissance > 4 KW"

Sans montant minimum annuel

Montant maximum annuel HT : 100 000 € HT

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans l'Acte d'Engagement, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification.

Le marché peut être reconduit de manière tacite par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2014-41 EL a été adressé le 12 septembre 2014 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 17 septembre 2014
- B.O.A.M.P..... paru le 16 septembre 2014

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 27 Octobre 2014 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 8 plis dont 2 dématérialisés.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Prix des prestations..... 60%
- 2 – Délais de garantie..... 30 %
- 3 – Délais de livraison.....10 %

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

Au cours de la séance du 27 novembre 2014, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- lot 1 "Vélos à assistance électrique": la société BEE SPHERE
- lot 2 " Scooters électriques de puissance < 4 KW ": la société SARL ADAPT
- lot 3 " Scooters électriques de puissance > 4 KW ": la société ECCITY

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de 2 roues électriques, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société BEE SPHERE pour le lot 1 sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT, avec la société SARL ADAPT pour le lot 2 sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT, avec la société ECCITY pour le lot 3 sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

DL.2014-458 - MARCHE D'ACQUISITION DE 2 ROUES ELECTRIQUES - SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)